

## LE PROGRAMME BCI

Afin d'encourager les relations entre peuples et cultures de pays différents, les établissements universitaires du Québec, dans le cadre du Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI), ont établi des programmes d'échanges d'étudiants avec des établissements universitaires à l'extérieur du Canada, dont la France.

Ces programmes permettent à des étudiants inscrits en université française de poursuivre une partie de leurs études dans un établissement québécois pendant un semestre ou une année.

### Comment candidater ?

---

**Deux procédures conjointes doivent être effectuées en ligne, l'une sur l'INTRANET étudiant, l'autre sur le site internet du BCI.**

#### 1 - Candidature sur votre INTRANET

- » La candidature aux différents programmes s'effectue en ligne sur l'**INTRANET** étudiant rubrique "*scolarité, étudier à l'étranger*" à partir du **mois de novembre de l'année en cours**.
- » La saisie en ligne de la candidature génère un document PDF.
- » Le **formulaire de candidature** issu de l'intranet étudiant (document PDF sans les pièces) devra être retourné par email en un seul PDF au Service de la Mobilité Etudiante de la DIPRI au plus tard **le 15 janvier de l'année en cours**.

L'étudiant postulera dans la zone géographique du **Québec** et pourra y sélectionner **3 vœux maximum** d'Université (le BCI comptant pour un vœu).

## 2 - Candidature **BCI et conventions au Québec**

- » Brochure d'information sur les échanges avec le Québec (*à consulter impérativement avant de s'inscrire en ligne*)
- » Afin d'accéder au formulaire de demande de participation du BCI, (étape quatre du processus en 4 étapes), vous devrez au préalable retirer un **code d'accès individuel** au Service de la Mobilité Etudiante courant décembre.

### ATTENTION

Pour les universités suivantes : **Bishop's**, un formulaire supplémentaire est à compléter sur le site respectif de ces universités.

*Pour l'UDEM, l'UVSQ a signé une convention bilatérale pluridisciplinaire. Une convention bilatérale avec l'Université Laval a également été signée pour les étudiants de sociologie. Une convention bilatérale avec l'Université de Sherbrooke permet aux étudiants de Lettres Modernes et d'histoire de candidater dans ces établissements (Hors BCI).*

*Pour toutes ces conventions bilatérales, un formulaire spécifique doit être complété, vous informer auprès du Service de la Mobilité Etudiante.*

Pour le BCI ainsi que les conventions au Québec, l'étudiant devra constituer un dossier complémentaire comprenant toutes les pièces demandées et le retourner par email en un seul PDF au Service de la Mobilité Etudiante au plus tard le 1er février de l'année en cours (le dossier issu de l'intranet étudiant aura préalablement été adressé (date limite le 15 janvier)

L'ensemble des dossiers complets (INTRANET étudiant, BCI) et éventuellement

formulaire spécifiques) devront être remis au Service de la mobilité étudiante avant la **mi-janvier de l'année en cours**.

## Formalités et informations pratiques

---

- » Formalités administratives
- » Frais de séjour
- » Assurance santé
- » Accueil à l'aéroport

### Formalités administratives liées à l'immigration

En plus d'un passeport valide pour la durée de son séjour d'études, tout étudiant étranger effectuant un **séjour d'études de plus de 6 mois**, doit détenir un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études délivré par le gouvernement du Québec et un permis d'études délivré par le gouvernement du Canada. Ces documents s'obtiennent avant l'arrivée au pays.

L'ensemble de la procédure peut prendre de deux à trois mois et des frais sont exigés à chacune des étapes : 100 \$ CAN pour le CAQ, 150 \$ CAN pour le permis d'études. Les étudiants sélectionnés pour un programme d'échanges de **moins de 6 mois**, ne sont pas tenus d'obtenir un certificat d'acceptation du Québec et un permis d'études. Ils peuvent toutefois les réclamer s'ils souhaitent travailler sur le campus ou obtenir un permis de travail pour effectuer un stage hors campus. *L'étudiant mineur devra obtenir un CAQ et un permis d'études quelle que soit la durée du séjour.*

### Frais de séjour et dépenses

Afin de couvrir vos frais de séjour et les dépenses personnelles (loyer, nourriture, livres, transport urbain, loisirs, vêtements chauds pour l'hiver, etc.), il faut prévoir environ **12 000 \$ CAN par année**. Ce montant exclut les frais de transport vers le Québec. Vous devrez démontrer que vous disposez de cette somme pour l'obtention du CAQ et du permis d'études.

### Assurance santé

L'entente franco-québécoise entre la CPAM et la RAMQ (Régie d'Assurance Maladie du Québec) permet aux étudiants en échange au Québec d'obtenir une couverture assurance maladie pendant leur séjour. Pour en bénéficier, vous devez compléter la

partie 1 du formulaire SE 401-Q-106 [PDF], puis nous faire compléter la partie 3 et enfin obtenir la signature du centre d'assurance maladie de votre lieu de résidence en partie 4.

Dès votre arrivée au Québec, vous devrez présenter votre formulaire auprès de la RAMQ afin d'obtenir la "carte soleil" qui permet l'accès gratuit aux soins de santé (à l'exception des soins dentaires et optiques).

### Accueil à l'aéroport

Le service Accueil Plus s'adresse aux étudiants étrangers qui viennent étudier dans un établissement d'enseignement universitaire ou collégial québécois.

Entre début **août et début septembre**, ce service propose aux nouveaux arrivants, un accueil personnalisé qui simplifiera leur arrivée à l'aéroport Montréal-Trudeau.

Les universités et les collèges du Québec offrent toute une gamme de services d'accueil aux étudiants étrangers afin de faciliter le transfert entre l'aéroport et l'Université.

Consultez le site internet de votre établissement d'accueil pour obtenir plus d'information